

**Le 12 janvier 2015**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 12 janvier 2015 à 20 h 00, en la salle du conseil municipal, située au 531, rue de l'Église Sud à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Claude Lévesque, Marc Landry, Steeve Santerre, Normand Millette, Vital Morin et Frédéric Charest, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Marie-Ève Bergeron, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2015-01-01**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Charest  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2015-01-02**

### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU MOIS PRÉCÉDENT**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE les adopter tel que rédigé.

**2015-01-03**

### **AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont intérêt à planifier davantage leurs futurs projets ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska affecte, dans le cadre de l'exercice financier 2014, une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté aux projets suivants :

- Construction d'une citerne sur la route 230 Est : 75 000\$

- Futur développement résidentiel : 175 000\$

2015-01-04

**APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2015 ET DEMANDE D'UN ACTE DE RÉPARTITION PAR LA MRC DE KAMOURASKA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie les travaux d'entretien **sur la branche de la Pinière de la rivière Goudron, sur la branche de l'Érablière du cours d'eau Pont-de-Fer et sur la rivière Goudron** prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus en 2015 dans les cours d'eau mentionnés ci-haut, soit à 75% pour la partie des citoyens et 25% pour la partie municipale;

QUE pour la branche de la Pinière et la branche de l'Érablière, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

QUE pour la rivière Goudron, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition selon le nombre de mètres linéaires de travaux exécutés chez chaque propriétaire;

QUE les projets de répartition demandés soient utilisés uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

2015-01-05

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE AUX LUMINAIRES DE RUES AVEC ÉCLAIRAGE AU DEL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 2014-10-162 pour ajouter un luminaire DEL 90 W et enlever un luminaire DEL 54 W. Le total de luminaires restera à 104 luminaires avec 97 luminaires DEL Philipps Miniview 54 W et 7 luminaires DEL Philipps 90W.

La directrice générale est autorisée à procéder au paiement de 80% de la facture et le 20% retenu pourra être payé une fois que les corrections demandées en date du 5 janvier 2015, par courriel, seront effectuées.

2015-01-06

**DOSSIER DU CHEMIN ST-RÉMI**

---

CONSIDÉRANT les retombées économiques potentielles du Chemin St-Rémi ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal alloue un montant de mille dollars (1000,00\$) pour la mise en place du Chemin de St-Rémi.

2015-01-07

**ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2015**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Normand Millette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (COMBEQ) pour l'inspecteur municipal pour l'année 2015, au coût de trois cent vingt-cinq dollars (325,00 \$), excluant les taxes.

2015-01-08

**CONTRIBUTION MUNICIPALE AU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ TRANS-APTE INC.**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Charest

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la contribution municipale au transport collectif et adapté Trans-Apte Inc., pour un montant de trois mille quatre-vingt-dix-huit dollars (3 098,00 \$) pour l'année 2015.

2015-01-09

**RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (ACCÈS LOGIS)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Normand Millette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'entente concernant le Programme de supplément au loyer (org. : 003540, entente 4827, volet 2, 2006) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 et confirme sa participation financière équivalente à 10% du montant total versé aux personnes admissibles à ce programme et résidentes au Domaine des Pivoines.

2015-01-10

**RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle et de l'assurance responsabilités

pour l'année 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale au coût de six cent quatre-vingt dollars (680.00\$), excluant les taxes.

2015-01-11

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion annuelle pour l'année 2015 à la *Fédération Québécoise des municipalités* (FQM) au coût de huit cent soixante-et-huit dollars et soixante cents (868.60\$), excluant les taxes.

2015-01-12

**RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À QUÉBEC  
MUNICIPAL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Normand Millette  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal renouvelle l'abonnement à Québec Municipal, pour un montant de cent soixante-et-cinq dollars (165,00 \$), excluant les taxes, pour l'année 2015.

2015-01-13

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU LOGICIEL DE  
COMPTABILITÉ PG SOLUTIONS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Charest  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion au logiciel de comptabilité PG Solutions, pour un montant de quatre mille sept cent vingt-cinq dollars (4 725,00 \$), excluant les taxes, pour l'année 2015.

2015-01-14

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE  
ÉCO-L'EAU**

---

CONSIDÉRANT que Monsieur Gaston Charest, opérateur en eau potable et des eaux usées, a besoin d'un remplacement une fin de semaine sur deux, ainsi que durant ses vacances, pour la prise de données concernant les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT que le mandat de la firme Éco-L'eau se termine le 31 décembre 2014 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska engage la firme Éco-L'eau au taux horaire de 40,08 \$ et de 0,55 \$/km pour les frais de déplacements pour remplacer en alternance Monsieur Gaston Charest, opérateur en eau potable et des eaux usées, soit une fin de semaine sur deux, de même que pendant ses semaines de vacances pour les années 2015 et 2016. Cette résolution abroge la résolution numéro 2014-11-190.

2015-01-15

**MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LA MATRICE GRAPHIQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE le logiciel pour la matrice graphique n'est plus mis à jour par ses concepteurs ;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la matrice graphique soit tenue à jour régulièrement pour tenir compte des diverses modifications ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Normand Millette  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la mise en place d'un nouveau logiciel pour la matrice graphique, soit le produit GOnet de Groupe de géomatique AZIMUT, au montant de deux milles dollars (2000,00\$), excluant les taxes. Ce montant comprend la mise en place initiale du logiciel, une formation, ainsi que la diffusion intranet et Internet grand public.

2015-01-16

**DÉSIGNER LES PERSONNES QUI DONNENT OU SUPERVISENT UNE ACTIVITÉ DANS LA SALLE MUNICIPALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal informe l'assureur de la municipalité que des cours de Zumba donnés par Mme Geneviève Morin auront lieu dans la salle municipale de janvier à mai 2015. Également, du badminton sera supervisé par M. Steeve Santerre pour la même période dans la salle municipale.

2015-01-17

**DEMANDES DE COMMANDITES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal remette les dons suivants :

- Club de patinage artistique : 50\$
- Fondation MIRA Inc. : 50\$
- Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc. (APHK) (membre honoraire) : 45\$

**SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS**

2015-01-18

**APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles (déboursés) :	7 657.42 \$
- Liste des comptes à payer (achats en lots) :	61 546.87 \$
- Salaires et allocations de dépenses de décembre 2014 :	<u>24 846.83 \$</u>
TOTAL	94 051.12 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Marie-Ève Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de décembre 2014.

---

Marie-Ève Bergeron, dir.gén. et sec.-trés.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2015-01-19**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h35.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Marie-Ève Bergeron  
Directrice générale et sec.-trés.

### **Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire